



Dossier / Interview d'Ariella Masboungi / La ville est aux piétons ! / Le B.A.-BA de l'aménagement durable / Construire la ville pacifiée / Le paysage au coeur de l'avenir des territoires / Entretien avec Alain Lecomte / **Vie du CGEDD / 2013 :** un programme d'activité ambitieux



ÉCHOS CGEDD

www.cgedd.developpement-durable.gouv.fr

CONSEIL GÉNÉRAL DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

NUMÉRO SPÉCIAL

Les matinées : le rendez-vous « décalé » du CGEDD



**CHRISTIAN LEYRIT**

Vice-président du CGEDD

SOMMAIRE

3 Dossier

Les matinées : le rendez-vous « décalé » du CGEDD

Décryptage
Interview d'Ariella Masboungi

La ville est aux piétons !

Le B.A.-BA de l'aménagement durable

Construire la ville pacifiée

Le paysage au cœur de l'avenir des territoires

Entretien
Interview d'Alain Lecomte

11 Références

Présentation des principaux rapports du CGEDD

12 Vie du CGEDD

Cap sur 2013
Un programme d'activité détaillé

« Les matinées du CGEDD, au service d'une ville meilleure et durable »

Sept « matinées du CGEDD » se sont succédé, inaugurées par « Le vélo aménage la ville » en janvier 2011. Ce concept événementiel part du souhait du CGEDD de s'ouvrir davantage vers l'extérieur, en apportant sa pierre au nécessaire croisement des compétences. Ces matinées rencontrent un vif succès, avec plus de 150 participants de tous horizons à chaque séance. Elles ont pour but d'élargir la visibilité de notre institution et de faciliter notre rôle d'éclairer des pouvoirs publics et d'outil d'aide à la décision politique. Elles offrent un lieu de débat entre les intervenants et le public, et une confrontation des disciplines. Il s'agit d'ouvrir des pistes d'avenir sur des domaines variés et notamment ceux qui touchent aux défis de l'urbain de demain, soumis à des menaces, mais aussi porteur d'espoirs de résilience et de progrès. J'aime à résumer ainsi le format de nos « matinées » : « 3-3-1 », trois heures de débats, trois intervenants, dont au moins une personnalité étrangère pour se confronter à d'autres cultures. Les thèmes sont toujours à la croisée entre savoirs, au service d'une ville meilleure et durable,

et partant d'innovations repérées tant au plan des démarches que des expériences étudiées. C'est notre marque de fabrique, tant il est vrai que les nouveaux savoirs naissent des échanges.

Lors de la prochaine matinée, le 11 avril, nous nous demanderons si « la ville diffuse peut être durable », avec Francis Beaucire, géographe; Daniel Delaveau, président de Rennes-Métropole, et Paola Viganò, architecte-urbaniste à Milan. Cette matinée nous dira comment mieux organiser la ville diffuse, mais en tentant de limiter la poursuite de l'étalement urbain. Il sera évoqué la question de la gouvernance et des coopérations intercommunales, susceptibles d'agir sur de vastes territoires, tels que le Grand Paris. Suivront d'autres explorations telles que l'imagination et la prospective susceptibles de réinterroger les concepts et modes de faire; l'art contemporain pour enrichir nos imaginaires pour la ville; et bien d'autres que j'espère stimulantes pour les professionnels et notre ministère. Nous vous espérons nombreux pour nous aider à réussir notre pari d'échanges féconds pour enrichir constamment nos concepts et méthodes!

DES CONFÉRENCES-DÉBATS PAS COMME LES AUTRES

Les matinées, le rendez-vous « décalé » du CGEDD

Lancées début 2011, les matinées du CGEDD se sont imposées comme un événement incontournable, de questionnements et d'échanges, sur les grandes problématiques liées au développement durable. Décryptage, interviews et retour sur les débats les plus marquants... Pour tout savoir sur les matinées du CGEDD, suivez le guide !

COMMENT S'INSCRIRE ?

Pour assister aux prochaines matinées du CGEDD, la réservation (nombre de places disponibles limitées) est indispensable à l'adresse e-mail suivante : marie-josee.pinguet@developpement-durable.gouv.fr

Trois intervenants réunis lors d'un débat de trois heures au moins trois fois par an... C'est sur ce triptyque que repose le succès des matinées du CGEDD, initiées en janvier 2011. Conçu et animé par Ariella Masbounji, inspectrice générale du Développement durable, l'événement réunit à chaque fois trois spécialistes, dont un intervenant étranger qui apporte ainsi un regard extérieur sur le thème de la matinée. Avec une constante : interroger les questions d'avenir touchant au Développement durable.

Une approche transversale

L'originalité du concept repose, d'une part, sur la qualité des intervenants et leur approche transversale des sujets. Et, d'autre part, sur le ton, enlevé et volontiers décalé, d'un débat voulu interactif avec le public. Quelle place doit occuper le vélo dans l'aménagement

de la ville? Les piétons ont-ils la place qu'ils méritent? Comment construire la ville pacifiée? Comment conjuguer ville et énergie durables? Les sites, monuments et paysages français sont-ils bien protégés? Autant de questions abordées lors de ces conférences-débats qui réunissent régulièrement près de 200 personnes à la Grand Arche de La Défense.

La prochaine matinée du CGEDD aura pour thème « La ville diffuse peut-elle être durable? » et se tiendra le jeudi 11 avril 2013 de 10 heures à 13 heures. Elle réunira le géographe Francis Beaucire, le président de Rennes-Métropole Daniel Delaveau, ainsi que l'architecte-urbaniste italienne Paola Viganò.

► POUR EN SAVOIR PLUS

<http://www.cgedd.developpement-durable.gouv.fr/les-matinee-du-cgedd-r292.html>

DÉCRYPTAGE

« Une ouverture sur le monde, qui échappe à tout catéchisme »

Lancées en janvier 2011, les matinées du CGEDD constituent un rendez-vous marquant, d'échanges et de débats, sur des questions d'actualité en lien avec la thématique du Développement durable. Ariella Masboungi, inspectrice générale du Développement durable (lire encadré), animatrice et conceptrice du projet, revient sur la recette d'un succès.



Comment sont nées les matinées du CGEDD?

Ariella Masboungi : Les matinées sont nées très naturellement, le 25 janvier 2011, d'un constat : le CGEDD ne communiquait pas suffisamment vers l'extérieur. Aujourd'hui, elles connaissent un franc succès et réunissent en moyenne 200 personnes à chaque fois.

De plus, en tant qu'architecte-urbaniste de l'État, j'avais fondé mon parcours sur la pratique du projet urbain et la capitalisation des savoirs. La part essentielle se situe dans les « ateliers projet urbain », centrés sur les poissons pilotes de l'urbanisme, tant au plan des thèmes que des villes montrant la direction. Membre du club ville-aménagement, je pilote de longue date les « 5 à 7 » : événements centrés autour de l'idée de François Ascher « la société interpelle les aménageurs », par le biais d'un débat organisé avec un grand intervenant et un aménageur sur des thèmes de société. Je dirige aussi deux collections de livres : « Projet urbain » et « Grand prix de l'urbanisme ». Et pour avoir travaillé huit ans à la Ville de Marseille, je me suis frottée à l'exercice du projet urbain. Le travail de capitalisation assorti de participation à de nombreux jurys et cercles de qualité m'amène à bien connaître les concepteurs, maires, aménageurs... avec une ouverture sur l'Europe et les États-Unis. Cela constitue un vivier d'intervenants.

Quel est le concept?

Les matinées ont lieu de 10 heures

à 13 heures, Grand Arche de La Défense, trois ou quatre fois par an. Il s'agit de montrer les directions de travail innovantes, croisant des approches qui fondent un nouveau savoir, en invitant trois intervenants dont un étranger. C'est important car le regard de ce dernier, parfois critique sur nos pratiques, est une remise en question et une ouverture sur le monde. Le format des matinées est volontairement court : trois heures, dont une heure de débat avec le public. La démarche optimiste s'impose, en valorisant les initiatives vertueuses comme celle de Lisbonne qui prend le risque de réduire la voiture en ville avant les élections. Résultat : l'équipe municipale est alors bien mieux réélue. L'approche ne relève pas de la recherche pure mais davantage de l'optimisme méthodologique, et l'exploration de logique d'acteurs. Avec un objectif : construire un territoire durable. Les matinées représentent une action culturelle dont il est très difficile d'évaluer précisément les retombées. Elles peuvent participer à débloquent des situations locales, en offrant des références encourageantes.

Vous animez cet événement culturel, quelle est votre « marque de fabrique »?

J'anime les débats de façon interactive avec les intervenants et l'assistance, afin d'être plus proche d'un talk-show que de la succession d'interventions sans lien entre elles. Chaque séance est ouverte par un intervenant clé qui pose le paysage

et deux autres invités apportent leurs contributions. La toute première matinée a eu pour thème « Le vélo aménage la ville », autour d'Hubert Peigné, alors coordonnateur interministériel pour le développement durable et délégué national au vélo, membre du CGEDD. Cette séance, comme celle organisée autour de Jean-Marie Duthilleul (architecte et ingénieur, créateur de l'AREP) intitulée « La ville est aux piétons! », marque le passage du conseil général des Ponts et Chaussées à sa nouvelle dénomination : conseil général de l'Environnement et du Développement durable. J'essaie le plus possible de proposer des sujets qui bousculent les idées reçues et anticipent des évolutions. J'en discute ensuite avec Christian Leyrit, vice-président du CGEDD et Alain Lecomte, président de la section aménagement durable des territoires, afin d'établir les priorités au regard du CGEDD.

Comment procédez-vous pour préparer l'événement?

Comme je travaille depuis longtemps sur les projets urbains et la ville, je dispose d'un carnet d'adresses utile. Mais les idées viennent surtout au fil des rencontres. Un jour, j'ai par exemple rencontré Georges Amar, ancien responsable de la prospective à la RATP, pour préparer le futur atelier « Ville et voiture », et ses propos décoiffants ont entraîné la programmation d'une future matinée sur le déplacement du regard sur nos sujets urbains, programmatiques et en termes de mobi-





©METL-MEDDE/Gérard Crosssey

ZOOM SUR...

Le parcours d'Ariella Masboungi :

- 1948** : naissance à Beyrouth.
- 1973** : diplôme d'architecture de l'université libanaise.
- 1975** : diplôme d'urbaniste à Paris XII. Et DPLG
- 1980** : architecte-urbaniste en chef de l'État.
- 1983** : chef de service aménagement à l'agence d'urbanisme de l'agglomération marseillaise (AGAM) puis directrice adjointe.
- 1990** : chargée de mission auprès du directeur de l'urbanisme et de l'architecture du ministère de l'Équipement.
- 1999** : dirige la mission projet urbain auprès du directeur général de l'Urbanisme, de l'Habitat et de la Construction, puis de la direction générale de l'Aménagement, du Logement et de la Nature (DGALN).
- 2005** : professeure associée à l'institut français d'Urbanisme.
- 2010** : inspectrice générale du Développement durable.

lité. Elle se tiendra le 22 octobre prochain. Par ailleurs, l'existence de la formule provoque des propositions de la part de conférenciers potentiels.

À qui s'adressent les matinées ?

Je dispose d'un fichier de quelque 3500 adresses e-mails, essentiellement des architectes, des urbanistes et des aménageurs... Mais nous touchons un public large, grâce notamment au compte twitter du ministère qui relaie les invitations. Ce qui me paraît important, c'est que plusieurs publics se croisent : un public spécialisé dans les projets urbains mais aussi des agents de l'État, parfois même des élus locaux, des chercheurs. Nul n'est exclu, dans la limite des places disponibles évidemment, et à condition de s'être inscrit en amont.

Qui sont les intervenants et comment sont-ils retenus ?

Ils sont experts dans leur domaine et doivent être capables d'intéresser un public large par une bonne capa-

cité de transmission et de charisme. Ils doivent savoir « naviguer » entre différents sujets dont les connexions ne sont pas forcément évidentes car nous rapprochons souvent des thèmes, en apparence, inhabituels. Par exemple, la sécurité et la qualité urbaine : en quoi la sécurité peut-elle être un levier pour mieux concevoir la ville et non la spécialiser et la régenter ?

Les matinées ne servent pas à relayer la parole de l'État et d'ailleurs personne ne nous interpelle de manière revendicative. Au contraire, il s'agit de créer une ouverture sur le monde, qui échappe à tout catéchisme et aux idées toutes faites.

Peut-on retrouver les matinées sur Internet ?

Des comptes rendus sont rédigés à chaque fois. Ils sont mis en ligne sur le site internet du CGEDD (rubrique communication > événements). Pour mieux les exploiter, un projet est à l'étude visant à réaliser une synthèse vidéo de chaque intervention, afin que l'on puisse la visionner en ligne et toucher un public plus vaste.

Sur quels thèmes porteront les prochaines matinées en 2013 ?

La prochaine aura lieu jeudi 11 avril avec pour thème : « La ville diffuse peut-elle être durable ? », avec Francis Beaucire, géographe, Daniel Delaveau, président de Rennes-Métropole et Paola Viganò, architecte-urbaniste à Milan. Il devrait ensuite y en avoir une autre, en octobre, consacrée à la prospective autour de Georges Amar. Puis deux matinées sont déjà à l'étude : « Comment conduire des projets dans l'incertitude » autour du sociologue Alain Bourdin, et « Penser la ville par l'art contemporain » autour de l'architecte assistant à maîtrise d'ouvrage art contemporain Jean-Dominique Secondi. Mais rien n'est encore figé, l'ordre peut être modifié en fonction des opportunités et des sujets qui vont émerger. Il faut rester en veille sur de nombreux sujets et savoir les exploiter le moment venu.

Propos recueillis par Charles Centofanti



La ville est aux piétons !

Après une première conférence-débat consacrée à la montée en puissance du vélo en ville, l'homme à pied a monopolisé l'attention, en mai 2011, autour d'un thème volontairement polémique : « La ville est aux piétons ! ».



©METL-MEDDE/Laurent Mignaux

Quelle place la ville réserve-t-elle aux piétons? Comment discipliner l'usage de la voiture? Des questions auxquelles Jean-Marie Duthilleul, architecte et ingénieur, a répondu lors de la matinée « La ville est aux piétons! ». Entouré de Philippe Gasser, ingénieur des transports en Suisse, et de Manuel Salgado, architecte et maire adjoint à l'urbanisme de Lisbonne, Jean-Marie Duthilleul s'est plus généralement intéressé aux nouvelles pratiques de la mobilité urbaine. Selon lui, la ville contemporaine a été bouleversée par les progrès des transports mécaniques au XX^e siècle. Au lieu de mieux irriguer la ville, les transports l'ont disloquée en reléguant les piétons dans des espaces résiduels « *alors que depuis 3000 ans, la ville s'est construite autour de l'homme à pied!* » souligne Jean-Marie Duthilleul. *Aujourd'hui, nous sommes sortis de cette période de vision hypnotique des transports mécaniques. On considère de nouveau que l'état de piéton est l'état normal du citoyen qui va à la rencontre des richesses de la ville.* »

PARTICIPANTS

> **Jean-Marie Duthilleul**, architecte et ingénieur, cofondateur d'AREP avec Étienne Tricaud également architecte et ingénieur.

> **Philippe Gasser**, ingénieur transports suisse (CITEC).

> **Manuel Salgado**, architecte et maire adjoint à l'urbanisme de Lisbonne.



Jean-Marie Duthilleul.

©METL-MEDDE/Gérard Crossay

Des transports au service des piétons

Jean-Marie Duthilleul estime que l'homme à pied doit être la priorité de la ville d'aujourd'hui, avec « *des transports au service de ce piéton* ». Alors que la fermeture définitive aux automobilistes d'un tronçon de la voie express rive gauche à Paris fait débat, Jean-Marie Duthilleul salue la volonté de repenser les espaces de la ville autour de l'homme à pied, mais émet une suggestion : « *On aurait pu mettre au service des piétons un bus électrique sur la voie basse... Cela viendra peut-être.* »

Le citoyen devrait être davantage considéré comme un « piéton multimodal », utilisant aussi bien le tramway que le bus, le vélo ou la voiture selon ses besoins, le temps qu'il fait ou son état physiologique. Sur ce point, l'architecte dénonce la logique sectorielle qui domine en France : « *Le fait d'avoir séparé la conception de ce qui est mobile et de ce qui est immobile est une erreur. Observez l'organisation des collectivités locales : les directions des déplacements et de l'aménagement y sont souvent bien séparées alors que la ville ne vit que dans une dialectique à ajuster en permanence entre ce qui est en mouvement et ce qui ne l'est pas.* »

Citant la Suisse en exemple, Jean-Marie Duthilleul estime qu'en France les villes à tramway ont jeté les bases d'une conception nouvelle des villes, amenées à repenser en profondeur les équilibres entre tous les moyens mis à la disposition des citoyens pour se déplacer. Selon lui, contrairement aux idées reçues, réduire la place de la voiture en ville n'est pas forcément rédhitoire sur le plan politique : « *À Lisbonne, nous l'avons vu, le problème de la voiture a été pris à bras-le-corps par l'équipe municipale. Et malgré les réticences exprimées, l'équipe a été mieux réélue.* » Une preuve, s'il en fallait, que l'avenir de la ville doit être pensé intelligemment et au service de l'homme à pied.

Le B.A.-BA de l'aménagement durable



Le développement durable est un concept aujourd'hui trop souvent galvaudé. L'ambition de la matinée intitulée « Le B.A.-BA de l'aménagement durable » était justement de revenir à l'essentiel.

Éco-quartiers, éco-cités, démarches HQE... Décliné à toutes les sauces, le concept du développement durable est devenu tendance, au risque de perdre de vue son sens initial. Ainsi, le CGEDD a tenu à organiser une matinée pour sortir du catéchisme ambiant et revenir aux bases de l'aménagement durable.

Invitée de cette conférence-débat, Françoise-Hélène Jourda, architecte de renom et enseignante à Vienne, en Autriche, se qualifie elle-même d'« indignée du développement durable ». Selon elle, le développement durable souffre de la tendance actuelle au « green washing », qui consiste à repeindre artificiellement en vert tous les projets. « Il faut sortir du dogme actuel selon lequel, par exemple, tous les écoquartiers sont forcément verts, indique-t-elle. Il faut aussi renforcer l'idée de l'éthique personnelle et faire confiance au groupe, à la concertation. »

Une architecture biodégradable

Militante écologiste, Françoise-Hélène Jourda a également beau-

coup insisté sur la notion de trace, critiquant l'égo-centrisme architectural : « C'est un problème majeur : architectes, ingénieurs, maîtres d'ouvrage, hommes politiques, tous veulent laisser leur trace. C'est impossible, mais je rêve pour ma part d'une architecture biodégradable utilisant le moins possible de ressources ! » Parmi les autres grands enjeux cités par cette spécialiste de l'architecture environnementale : la réversibilité et la rénovation du patrimoine existant. « Travaillant pour des copropriétés en faillite, je constate l'insuffisance du soutien des collectivités, a-t-elle souligné. Des syndicats représentant plusieurs centaines de propriétaires qui, parfois ne comprennent pas le français, ne reçoivent aucune aide. L'intérêt de tous, et non uniquement le leur, est pourtant en jeu. »

La question de la norme

Les normes, notamment celles imposées par le Grenelle, ont permis de faire avancer les choses. L'exemple de la ville de Breda, aux Pays-Bas, le prouve. Ainsi, Hans Thoolen, le coordinateur de la qualité urbaine à Breda, invité de



Françoise-Hélène Jourda.

PARTICIPANTS

> **Franck Boutté**, ingénieur-architecte, environnement et développement durable.

> **Françoise-Hélène Jourda**, architecte.

> **Hans Thoolen**, urbaniste, coordinateur de la qualité urbaine de la ville de Breda aux Pays-Bas.

la matinée, a montré comment les normes européennes imposent de construire selon une démarche vertueuse. « Il ne faut pas nier les apports de la norme, résume Ariella Masboungi. Après le refus du BBC (bâtiment basse consommation), les directives du Grenelle ont finalement été bien acceptées et mises en œuvre par les acteurs de la construction. » Pour autant, Françoise-Hélène Jourda se méfie des codes et des labels : « Je suis opposée au label éco-quartier qui dévalorise tous les autres projets pour lesquels des efforts sont consentis, souligne-t-elle. Mieux vaut valoriser les efforts accomplis et les améliorations apportées par rapport à la situation initiale. » Ce qui permettrait, aussi, de se prémunir des lobbys industriels. « Il faut reconsidérer chaque objet à la base. Les architectes doivent se considérer au service de l'humanité », plaide Françoise-Hélène Jourda, ravie de la qualité du débat et de son ton « antibureaucratique ».

Construire la ville pacifiée

Lors de la matinée intitulée « Construire la ville pacifiée », organisée fin 2011 par le CGEDD, Sophie Body-Gendrot, politologue, professeure à la Sorbonne et chercheuse au CESDIP-CNRS, s'est intéressée aux menaces génératrices de peur dans le monde. Elle a notamment montré comment certains États ont pris le problème à bras-le-corps pour ramener la sécurité.



© Fotolia

La sécurité a été ramenée dans les quartiers défavorisés de Turin grâce à des programmes répondant aux besoins des habitants.

PARTICIPANTS

> **Sophie Body-Gendrot**, politologue, professeure à la Sorbonne, chercheuse au CNRS.

> **Sergi Chiamparino**, maire de Turin de 2001 à 2010.

> **Michel Marcus**, magistrat, délégué général du forum européen pour la sécurité urbaine.

Face aux peurs et au climat d'insécurité, « ni la répression ni la privatisation ne sauraient être des solutions durables », indique Sophie Body-Gendrot, l'une des trois invitées du CGEDD lors de la matinée. « L'insécurité cache un refoulé de questions majeures, ajoute cette spécialiste des violences urbaines. Et en fonction de sa culture, chaque société se focalise sur des types de peurs urbaines spécifiques. » À Johannesburg, souligne-t-elle, 80 % de la population n'ose pas sortir le soir et le fossé se creuse entre ghettos riches et pauvres : « Les disparités sont énormes. Les habitants qui le peuvent ont choisi de vivre derrière des murs, dans des maisons protégées par des tireurs. Et la ville ne se donne pas les moyens d'alléger cette situation. » L'urbanisme est révélateur des divisions sociales : « À São Paulo, il est saisissant de voir que des logements aisés, chacun avec sa piscine, se trouvent juste en face d'immenses favelas sans eau courante ».

Redonner de la dignité aux gens

Selon le concept des matinées, l'accent a été mis sur les villes pacifiées et sur les actions qui fonctionnent. Ainsi Sergi Chiamparino, maire de Turin de 2001 à 2010, a répondu à l'invitation du CGEDD pour livrer un témoignage éclairant sur le travail accompli dans la capitale du Piémont. « Il est parvenu avec son équipe à ramener la sécurité dans les quartiers défavorisés de Turin sans jamais parler de politique sécuritaire. Au

contraire, il a lancé des programmes répondant aux besoins des habitants, c'est-à-dire des actions en faveur de la santé, de l'éducation et des transports. » Sophie Body-Gendrot estime que l'inclusion se fait d'autant mieux, grâce au travail opéré dans les quartiers, que la ville leur apporte son soutien. Ainsi, à Brixton, banlieue réputée sensible du sud de Londres, le conseil municipal facilite le dialogue des policiers de proximité avec les immigrants et leurs enfants : des policiers et des employés municipaux parlant la langue des minorités ethniques ont été recrutés. La ville pacifiée se construit en redonnant de la dignité aux gens, cela passe par l'amélioration de l'habitat et des transports, par leur implication dans l'élaboration des projets et par une police qui rassure. En Amérique latine, dans un quartier très insalubre de Mexico, l'ouverture d'un centre dédié aux arts, accessible à tous les habitants, a été couronnée de succès. On ne sent pas en insécurité lorsqu'on s'y rend en raison de l'adhésion qu'il rencontre auprès des habitants les plus divers.

Aider les maires

Michel Marcus, magistrat, délégué général du forum européen pour la sécurité urbaine, a également participé à cette matinée. L'occasion d'évoquer le « binge drinking », c'est-à-dire le phénomène d'alcoolisation massive sur un temps très court chez les jeunes. « Tout problème a des causes multidimensionnelles auxquelles on doit trouver des solutions multidimensionnelles », souligne Sophie Body-Gendrot. Quant au choix sécuritaire, elle le reconnaît : « Il fonctionne parfois, comme en Angleterre où les sanctions contre les incivilités individuelles sont importantes. Mais il n'empêche pas un indispensable travail en amont et en profondeur », résume la spécialiste.



Sophie Body-Gendrot.

©METL-MEDDE/Gérard Crossas



© Arnaud Bouissou/METL-MEDDE

Le paysage au cœur de l'avenir des territoires

La protection des paysages a été mise à l'honneur en 2012, avec l'organisation de deux matinées distinctes : « Protéger exige du talent » et « Paysage global et territoire. » Retour sur une thématique centrale pour le CGEDD, avec Dietman Feichtinger, architecte urbaniste autrichien.



© METL-MEDDE/Gérard Crossay

Dietman Feichtinger.

La prise en compte de la valeur patrimoniale des sites et de la beauté des paysages est née en France à la fin du XIX^e siècle. La loi du 30 mars 1887 fait office de loi fondatrice de la politique patrimoniale. Puis en 1906, une nouvelle loi reconnaît la nécessité de protéger « les sites et monuments naturels de caractère artistique », élargie vingt-cinq ans plus tard aux monuments et sites de caractère historique, scientifique, légendaire ou pittoresque. Au fil des ans, le périmètre de protection s'est étendu. Une garantie pour le patrimoine français? Peut-on protéger sans geler les projets? Protéger sites, monuments et paysages par une loi, est-ce une spécificité à la française? Autant de questions soulevées lors de la matinée intitulée « Protéger exige du talent », organisée le 12 décembre dernier par le CGEDD.

« Un patrimoine bien protégé en France »

Intervenant étranger, l'architecte urbaniste Dietmar Feichtinger a témoigné de sa propre expérience : « Je trouve que le patrimoine est bien protégé en France, et il y a un bon équilibre qui n'empêche pas non plus d'agir. Les commissions nationales, véritables passages obligés, contraignent à mettre la qualité au centre du projet et c'est une bonne chose. » Chargé de concevoir la jetée – le futur accès piéton – du Mont Saint-Michel, dans le cadre du rétablissement du caractère maritime de la baie, Dietmar Feichtinger le constate : « Comme le site du Mont Saint-Michel est classé, il y a un attachement, une histoire et des moyens pour le préserver, c'est très positif ! »

Il souligne cependant le contraste entre les sites protégés et ceux qui ne le sont pas : « Dès que l'on sort

du périmètre très qualitatif des sites protégés, le paysage est dégradé et on assiste à un laisser-aller des maires, souvent soumis à la pression des investisseurs », regrette Dietmar Feichtinger, en référence aux entrées de ville défigurées par le développement de centres commerciaux. « Il faudrait que le regard de l'État français puisse s'étendre à tout le territoire, préconise ce spécialiste. Peut-être que l'État devrait s'inspirer de l'Espagne, un pays qui présente en général une rupture franche entre la ville et la campagne. En revanche, en Autriche, les grandes surfaces ont tendance à s'empiler en périphérie des villes, comme en France. »

PARTICIPANTS

> **Michel Brodovitch**, inspecteur général du Développement durable.

> **Dietmar Feichtinger**, architecte-urbaniste, Vienne.

> **Jacqueline Osty**, paysagiste.

► POUR EN SAVOIR PLUS

<http://www.cgedd.developpement-durable.gouv.fr/protéger-exige-du-talent-retour-en-a1354.html>

ENTRETIEN

« Les matinées du CGEDD proposent un éclairage inédit »

Alain Lecomte, président de la section aménagement durable des territoires du CGEDD, revient sur le rôle essentiel des matinées dans la vie du CGEDD.

Que représentent les matinées du CGEDD pour la section 3 du CGEDD, que vous présidez ?

Alain Lecomte : Les matinées du CGEDD proposent un éclairage inédit par des grands acteurs de l'urbanisme sur les principales questions liées au développement durable. Au départ, c'est une idée d'Ariella Masbouni, bien connue des professionnels de l'urbanisme, qui a rejoint la 3^e section en 2010. Sans elle, l'initiative n'aurait pas vu le jour et je tiens à souligner son important travail de conception et de préparation de chaque matinée.

Plus généralement, quelle place occupent les matinées dans la stratégie du CGEDD ?

Dès son arrivée en 2010, Christian Leyrit, vice-président du CGEDD, a voulu montrer davantage la capacité de rayonnement du CGEDD et les compétences extérieures qu'il est capable de mobiliser. Comme le CGEDD n'est pas impliqué dans les dossiers du quotidien, et que

ses membres aux carrières souvent très riches peuvent contribuer aux débats d'idées, il était légitime de créer les matinées, comme un lieu indépendant d'esprit qui facilite la confrontation d'idées parfois « décoiffantes ». Il est très important pour le CGEDD de montrer au public cette facette de son activité.

Quels sont les principaux apports des matinées du CGEDD pour le public ?

La formule, basée sur trois intervenants dont un étranger, un professionnel et parfois un élu, est importante pour nous car elle nous offre une ouverture sur l'extérieur et une confrontation d'idées. La liberté de parole est aussi un apport essentiel de ces matinées. Dit autrement, on n'est pas langue de bois ! Les matinées sont d'autant plus intéressantes qu'elles ne se présentent pas sous la forme d'une conférence mais plutôt de trois tribunes libres qui se répondent. Le public ne s'y trompe pas, il sait



© METL-MEDDE/Gérard Crossay

qu'en venant aux matinées, il participera à un débat actif et animé, avec des intervenants de qualité.

Quelle matinée vous a particulièrement marqué et pourquoi ?

Il est difficile de n'en retenir qu'une mais la conférence-débat qui a eu pour thème « Le B.A.-BA de l'aménagement durable » (*lire page 7*) a retenu mon attention. Françoise-Hélène Jourda est très impliquée dans le développement durable et elle a remué les certitudes des uns et des autres. Selon cette spécialiste, le développement durable est important mais ne doit pas figer la construction. Ensuite, l'urbaniste Hans Toolen a expliqué comment la ville de Breda aux Pays-Bas a remporté plusieurs fois des prix pour ses actions en faveur du développement durable. C'était éclairant et j'ai vraiment apprécié le fait que les intervenants soient des professionnels dont la démarche sort des sentiers battus. Le public a beaucoup aimé le ton un brin provocateur du débat.

ZOOM SUR...

... la section 3 du CGEDD

La section 3 du CGEDD est compétente en matière d'urbanisme, d'aménagement foncier et de développement des territoires. Elle traite entre autres de la prise en compte, dans l'aménagement des territoires, des enjeux des politiques publiques, des questions de solidarité et de cohésion sociale, de qualité du cadre de vie, de protection et de mise en valeur du patrimoine, du paysage et des espaces naturels, d'environnement et de développement durable. Parmi ses derniers rapports, un audit sur l'application de la loi littoral par les services déconcentrés de l'État, et une étude sur les synergies et convergences des démarches de conception durable des territoires à différentes échelles.

► TOUS LES RAPPORTS SONT CONSULTABLES SUR LE SITE INTERNET DU CGEDD :

<http://www.cgedd.developpement-durable.gouv.fr/les-derniers-rapports-r43.html>

Tous les rapports communicables du CGEDD sur : www.cgedd.developpement-durable.gouv.fr

► MODALITÉS D'APPLICATION DES RÈGLES D'ACCESSIBILITÉ DU CADRE BÂTI AUX PERSONNES HANDICAPÉES

Rapport n° 007686-01 – déc. 2011
Nadine BELLUROT, Georges DEBIESSE, CGEDD, Michel RAYMOND, IGAS, Philippe CHAIN, Noël RENAUDIN, CGEPI

Trois constatations se dégagent : s'agissant des bâtiments à construire, le principe fondateur est bien admis ; l'obligation de se mettre en conformité avant le 1^{er} janvier 2015 ne pourra être tenue, du fait de l'ampleur des travaux à réaliser ; la conduite des procédures présente un risque d'imprévisibilité dans l'application des textes. Les principales recommandations, s'appuyant sur le principe de la conception universelle, visent à trouver un nouveau point d'équilibre, supportable par les différents secteurs concernés, mais garantissant le maintien d'une dynamique forte pour l'accessibilité, afin que l'attentisme ou les demandes de dérogations n'y tiennent pas lieu de ligne de conduite.

► RÉNOVATION URBAINE ET HABITAT INDIGNE DANS LES DOM

Rapport n° 007867-01 – fév. 2012
Philippe SCHMIT, CGEDD

L'habitat indigne est fortement présent dans les DOM et les urgences à agir sont nombreuses. Le rapport formule des propositions de modification des outils et des procédures et tente une première évaluation financière des besoins. Il recommande notamment aux acteurs locaux de pratiquer une lecture stratégique de leur territoire à l'horizon 2040 et de décliner cette vision partagée en un contrat de développement territorial qui déterminerait pour une durée de dix ans le projet urbain et ses moyens. Il préconise également de déterminer de nouvelles priorités dans l'action publique, la première d'entre elles

étant la réduction des risques pour les populations, et de modifier les outils pour les adapter au contexte spécifique des DOM.

► AUDIT SUR LA LÉGISLATION ENVIRONNEMENTALE APPLICABLE AUX RAFFINERIES

Rapport n° 007911-01 – juil. 2012
Henri LEGRAND, Philippe GUIGNARD, Alexandra SOUBREMON, CGEDD

L'hypothèse de l'impact économique des réglementations environnementales est explorée au travers d'une analyse des contraintes imposées. Le rapport confirme que les réglementations environnementales ne sont pas la cause première des difficultés mais que ces dernières résultent de la conjoncture économique, de la modicité des investissements et de la réduction inéluctable de la demande. La France se distingue par deux politiques induisant des coûts et des incertitudes plus importantes : la politique de prévention des risques et le développement des biocarburants. Des mesures visant à mieux apprécier l'impact de certaines actions ou à en faciliter l'application sont proposées.

► LES OBSERVATOIRES DES LOYERS

Rapport n° 008269-01 – juil. 2012
Sabine BAIETTO-BEYSSON, CGEDD Bernard WORMS, ANIL

Le sujet de la connaissance des loyers privés revêt une importance stratégique pour les politiques du logement. Mais ces éléments sont mal connus, quand ils ne font pas l'objet d'évaluations divergentes. Le rapport procède à une évaluation des divers systèmes d'observation des loyers existants. Afin d'harmoniser leurs méthodes et leurs productions, il préconise une solution combinant un réseau décentralisé de collecte des données et de diffusion de l'information, avec la création d'un GIP national. Cette solution

présente l'avantage de limiter les coûts en exploitant au mieux les fichiers des administrateurs de biens et a en outre le mérite d'organiser un partenariat décentralisé entre l'État, les collectivités et les professionnels.

► INDEMNISATION DES PÉRIMÈTRES DE PROTECTION ET MODALITÉS DE VENTE EN GROS D'EAU POTABLE

Rapport n° 008014-01 – août 2012
Isabelle MONTEILS, Marc D'AUBREBY, CGEDD

Le rapport analyse les enjeux d'une meilleure association des communes à la mise en œuvre et à la gestion des protections de l'aire d'alimentation du captage et il examine les dispositions pouvant encadrer la réalisation de ventes d'eau en gros entre services. Le principe que l'eau est un bien commun et celui de non-indemnisation des servitudes d'urbanisme s'opposent à une indemnisation des communes. Les pouvoirs de réglementation et les mécanismes de concertation institués par le code de l'environnement, ainsi que la jurisprudence, ne rendent pas une réglementation utile. La mission a considéré qu'il y aurait avantage à ce que les syndicats pratiquant la « vente » d'eau en gros clarifient leurs activités.

► LES USAGES NON ALIMENTAIRES DE LA BIOMASSE

Rapport n° 008149-01 – oct. 2012
Pierre RATHOUI, Étienne LEFEBVRE, André-Jean GUÉRIN, CGEDD, Christophe ATTALI, CGIET, Sylvie ALEXANDRE, Claude ROY, Xavier TOUSSAINT, Henri-Luc THIBAUT, Jean GAULT, Pierre-Henri TEXIER, CGAAER

Dans le contexte d'une transition amorcée vers une économie décarbonée donnant à la biomasse une importance nouvelle et posant de multiples questions sur l'équilibre entre ses

usages, et sur la pérennité des ressources en biomasse, le rapport propose les voies permettant de conjuguer ses usages alimentaires et non alimentaires en analysant la hiérarchisation des usages. Il examine les perspectives d'usages concurrents de la biomasse sur la période 2010-2050, puis analyse les politiques publiques mises en œuvre à l'horizon 2020 en France et en Europe, concernant les filières de la forêt et du bois, ainsi que des biocarburants de première génération.

► ANALYSE COMPARÉE DES DISPOSITIFS DE RÉALISATION DES INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT

Rapport n° 008170-01 – nov. 2012
Michel BELLIER, Jean-Philippe DURANTHON, Benoît WEYMULLER, Laurent WINTER, CGEDD

Le rapport procède à une analyse comparée des dispositifs de réalisation des infrastructures de transport et complète le rapport intermédiaire, sur l'application de la législation environnementale, les débats relatifs à la cristallisation des taux, les travaux liés à la déductibilité fiscale des intérêts d'emprunts. Les auteurs réfutent les critiques des PPP mais mettent en cause la pérennité des modèles de financement sur lesquels ces dispositifs reposent. Parmi leurs préconisations figurent la réalisation des projets les plus pertinents et plus courts, la professionnalisation de la gestion, le partage des risques et les nouveaux dispositifs financiers (*project bonds* et financements obligataires).

► POUR EN SAVOIR PLUS

Bureau des rapports et de la documentation
Courriel : thomas.vratnik@developpement-durable.gouv.fr



2013 : un programme d'activité ambitieux

Le programme de travail du CGEDD s'inscrit pleinement dans cette dynamique. Il s'implique également dans le processus interministériel de modernisation de l'action publique et dans le soutien à l'égard des services centraux ou déconcentrés. Du fait de cette transversalité des thématiques, une part croissante de nos activités est réalisée conjointement avec d'autres conseils généraux ou inspections générales. Pour 2013, de nombreuses missions d'expertise et de conseil vont concourir à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques publiques notamment dans les domaines suivants : environnement, eau et biodiversité, énergie, climat, transports, risques, urbanisme, logement et ville.

Le CGEDD sera fortement impliqué dans les premières évaluations des politiques publiques : politique de l'eau, politique maritime, territorialisation de la politique du logement, police de l'environnement et prévention des expulsions locatives.

Le CGEDD va mener des audits de programmes de toutes les politiques publiques de nos deux ministères (Développement durable et Logement) et des audits thématiques.

Comme les années précédentes, le CGEDD va réaliser des missions d'audit ou de conseil portant sur le pilotage et l'organisation des services.

À l'international, l'année 2013 se caractérisera par l'accroissement des missions de parangonage, des participations à des instances de normalisation. Deux études engagées en 2012 vont se

poursuivre : une réflexion prospective sur la Chine en vue de promouvoir le savoir-faire français et une étude de la présence de l'ingénierie française sur le marché des commandes des institutions européennes et internationales.

Le CGEDD poursuivra son évolution sur la base des recommandations du comité de personnalités extérieures qui a évalué son action, en approfondissant les dispositifs de qualité et de déontologie ainsi que la professionnalisation de l'audit interne. L'arrivée de jeunes cadres permettra de diversifier ses compétences.

Maud de Crépy

► POUR EN SAVOIR PLUS

Retrouvez le programme d'activité 2013 sur le site du CGEDD : www.cgedd.developpement-durable.gouv.fr

L'année 2013 est particulièrement riche pour nos champs ministériels avec l'ouverture ou la poursuite de nombreux grands chantiers :

- la transition énergétique avec la préparation d'une loi pour nous orienter vers un système plus sobre de consommation ;
- la fiscalité écologique, la réforme du code minier et la modernisation du droit à l'environnement ;
- l'élaboration d'une loi-cadre sur la biodiversité ;
- la révision du schéma national des infrastructures de transports et le Grand Paris ;
- la loi sur l'urbanisation et le logement (faciliter la construction, réguler les loyers, lutter contre l'habitat indigne dans une logique de ville durable) ;
- la loi sur la décentralisation.

